



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS\_2018DC0067

**OBJET : CCAS - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES COMMISSION PERMANENTE 6 DÉCEMBRE 2018**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

**VU** la délibération du conseil d'administration n° 023/2014 du 29 avril 2014 fixant le règlement intérieur,

**VU** la délibération du conseil d'administration n° 040/2014 du 13 novembre 2014 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

**CONSIDÉRANT** que l'avis favorable de la commission permanente émis au cours de la séance en date du 6 décembre 2018 répond aux critères d'attribution énoncés au règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : D'accorder des aides aux familles en difficulté conformément au tableau ci-annexé pour un montant total de 1 000,00 € (mille euros).

**ARTICLE 2** : Les aides versées seront imputées au chapitre 65, fonction 5234, compte 6562 du budget du CCAS.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 31 décembre 2018

Le Président, Jean-Claude TALBOT,

**DECISION COMMISSION PERMANENTE - 06/12/2018**

Membres présents : J-C TALBOT, D.POTIRON, M. BONNAUD, F.RIVOIRE, M. MALTRAIT, M. SAINT LOUP, J.RIVOIRE, R.VINCENT

Mme D.BELKHALED-OUHATRI, Directeur de l'Action Sociale  
Mme S.STELMASZYK, Assistante Sociale

DEMANDEUR	AIDE ACCORDEE	NATURE DE LA DEMANDE	CRÉANCIER	OBSERVATIONS
69960 CORBAS	Secours non remboursable : <b>1000,00€</b>	Secours divers	REQUIEM 3 rue des Frères Lumière 69680 CHASSIEU	À préciser lors du virement : Facture N°RE-1270

Directrice de l'Action Sociale,  
Daïlla BEKHALED-OUHATRI

La Vice-Présidente du CCAS,  
Martine BONNAUD



*Promoussy*

Envoyé en préfecture le 31/12/2018

Reçu en préfecture le 31/12/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181231-CCAS\_2018DC0067-AU

Envoyé en préfecture le 31/12/2018

Reçu en préfecture le 31/12/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181231-CCAS\_2018DC0067-AU